ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 43606

Texte de la question

M. Daniel Soulage attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur la revendication des entraineurs de courses hippiques notamment des entraineurs de trot du Lot-et-Garonne. L'entraineur, dont les activites se placent dans le cycle biologique de l'elevage, revendique sa position d'agriculteur a part entiere. Ce changement de statut permettrait de beneficier des avantages fiscaux reconnus aux agriculteurs. Apres de nombreuses demarches des professionnels et autres elus, il lui demande quelles propositions en reponse il entend presenter.

Texte de la réponse

Un groupe de travail compose de representants des organisations professionnelles interessees et des departements ministeriels en charge de l'agriculture et du budget a ete mis en place pour etudier les difficultes soulevees par la fiscalite du cheval. Le parlementaire ne manquera pas d'etre informe des conclusions de ce groupe. Sans prejuger de celles-ci, et independamment de la nature differente des deux activites evoquees dans la question, il est neanmoins permis de souligner que la solution suggeree entrainerait une exoneration de taxe professionnelle pour les personnes concernees et, par la meme, une perte de recettes pour certaines collectivites locales.

Données clés

Auteur : M. Soulage Daniel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43606
Rubrique : Impot sur le revenu
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5240
Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6601